

**Vous avez entre 15 et 27 ans, vous avez la passion d'écrire, vous voudriez être lus, voire édités...**



# 28<sup>E</sup> PRIX DU JEUNE ÉCRIVAIN DE LANGUE FRANÇAISE 2012

Sous le haut patronage de M. Abdou Diouf, Secrétaire Général de la Francophonie, des Ministères français des Affaires Étrangères et de la Francophonie, de la Culture et de la Communication, de l'Éducation Nationale.

## UN JURY COMPOSÉ D'ÉCRIVAINS RECONNUS

**NOMBREUX PRIX** Edition des textes primés - Invitation en France, en mars 2013, pour la remise des prix à Muret et au Salon du Livre de Paris - Lots de livres - Participations gratuites aux Ateliers d'écriture de Muret. Prix de l'Office franco-québécois pour la Jeunesse.

**Adressez vos nouvelles inédites**  
entre 5 et 20 pages - (2 envois maximum  
par participant) **avant le 1<sup>er</sup> avril 2012**  
(candidats français), **avant le 1<sup>er</sup> mars**  
2012 (autres candidats).

### PRIX DU JEUNE ÉCRIVAIN :

18 rue de Lougé - BP 40055 Muret Cedex - France  
Renseignements : Depuis la France - 05 61 56 13 15 - [pje@pjef.net](mailto:pje@pjef.net)  
Depuis l'étranger - 33 5 62 23 20 99 - [ae-pjef@orange.fr](mailto:ae-pjef@orange.fr)  
**[www.pjef.net](http://www.pjef.net)**



Le 28<sup>e</sup> Prix du Jeune Écrivain de Langue Française est organisé avec le soutien de : la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute-Garonne, la Ville de Muret, la Ligue de l'Enseignement, Véolia Environnement, les Editions Buchet Chastel, l'Imprimerie Cazaux, La Dépêche du Midi, France 3 Sud.

Avec le soutien de





# LE PRIX DU JEUNE ÉCRIVAIN DE LANGUE FRANÇAISE

est un prix annuel destiné à récompenser des œuvres d'imagination inédites, en prose (nouvelles, contes, récits), écrites en langue française par de jeunes auteurs âgés de 15 à 27 ans.

## RÈGLEMENT DU 28<sup>e</sup> PRIX

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats devront être nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1985 et le 31 décembre 1996.

Les anciens lauréats, à l'exception des premiers prix, peuvent être à nouveau candidats s'ils en remplissent les conditions d'âge.

Chaque candidat peut adresser au maximum deux textes.

Les textes proposés n'auront antérieurement fait l'objet d'aucune publication assortie d'un contrat d'édition. Ils n'auront pas non plus été primés antérieurement par un autre jury.

### PRÉSENTATION DES TEXTES

Chaque texte sera envoyé en double exemplaire.

Il comportera 5 pages au minimum, 20 au maximum, imprimées sur le recto seulement. Un titre est indispensable.

Il sera composé en Times New Roman, corps 12, interligne double (soit 1500 caractères environ par page, espaces non compris).

Les pages seront numérotées et les feuilles agrafées (ni trombone, ni reliure).

Pour en respecter l'anonymat, le texte ne portera ni nom, ni signature.

### FRAIS D'INSCRIPTION

**Candidats français :** 15 euros, à joindre au dossier d'inscription, sous la forme d'un chèque libellé à l'ordre du Prix du Jeune Écrivain.

**Autres candidats :** gratuit.

### DOSSIER D'INSCRIPTION

Les manuscrits devront être accompagnés :

- de la photocopie d'une pièce d'identité (faisant obligatoirement figurer la mention de la date de naissance) ;
- de quelques renseignements inscrits sur papier libre : statut (lycéen, étudiant, salarié, etc.), numéro de téléphone (fixe ou portable), adresse postale et adresse électronique.

**Candidats français uniquement :** joindre trois enveloppes libellées à l'adresse du candidat (soit un « prêt à poster » cartonné de 500 grammes au format 248 x 328 mm, disponible à La Poste, et deux enveloppes au format 110 x 220 mm timbrées au tarif lettre en vigueur).

### ENVOIS

Dates limites d'envoi :

**Candidats français :** 1<sup>er</sup> avril 2012

**Autres candidats :** 1<sup>er</sup> mars 2012

### MODALITÉS D'EXPÉDITION

Pour les dossiers en provenance de France, de Belgique ou de Suisse, seul l'envoi postal est autorisé. Il sera adressé à :

**Prix du Jeune Écrivain  
BP 40055  
31 602 Muret CEDEX**

Pour les dossiers en provenance d'autres pays, la transmission électronique est autorisée. Dans ce cas, la pièce d'identité devra être scannée.

Le dossier sera adressé à :

**ae-pjef@orange.net**

Il ne devra en aucun cas être doublé par un envoi postal.

### AUTRES DISPOSITIONS

Les dossiers incomplets ou adressés par télécopie ne seront pas retenus. Les textes non conformes au règlement seront refusés.

Un accusé de réception sera adressé au candidat avec un numéro d'enregistrement.

Les tapuscrits ne seront pas retournés.

Chaque participant garantit l'originalité du texte dont il est l'auteur.

Tout emprunt à des textes déjà publiés, y compris dans des journaux ou des magazines, ou diffusés sur internet, devra être expressément signalé.

Les décisions du jury sont sans appel.

**Chaque candidat recevra une fiche de lecture par texte envoyé ainsi qu'un exemplaire du recueil des textes primés de l'année antérieure.**